

Tarification 2025

	Frais d'audit HT (1)	Frais de participation annuels HT (2)		
		Frais réels	Minimum	Maximum
Gîte & Meublés Chambres d'hôtes	360 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	160 €	400 €
Campings	470 € + 35 €	nombre d'emplacements nus x 2,20 € + nombre de locatifs x 4,40 €	290 €	1 290 €
Hôtels	470 € + 35 €	nombre de chambres x 4,40 €	290 €	1 290 €
Résidences de tourisme	510 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	460 €	1 700 €
Auberges de jeunesse	440 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	210 €	900 €
Villages et centres de vacances	440 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	360 €	1 500 €
Restaurants	360 € + 35 €	capacité d'accueil x 2,70 €	160 €	400 €

1- Frais de participation au label :

Ils correspondent aux frais d'étude des dossiers, d'accompagnement des établissements, et de valorisation du label

2- Frais d'audits :

Ils sont facturés uniquement l'année où un audit a lieu : année de candidature, année qui suit la labellisation, puis tous les 3 ans

Renouvellement du partenariat entre TERAGIR et l'OFFICE DE TOURISME METROPOLITAIN NICE COTE D'AZUR : prise en charge des frais d'audit à hauteur de 100% pour l'année de candidature (70% par la Région Sud et 30% en complément de l'OTM NCA)